

APAS - ASSURER SA PENSION ALIMENTAIRE ET L'AVENIR DE SES ENFANTS

Jusqu'à quel âge la pension alimentaire de mes enfants est-elle garantie?

Les prestations sont versées pendant 10 ans: jusqu'aux 18 ans de l'enfant, ou jusqu'à ses 25 ans s'il est étudiant.

Mon ex-conjoint vient de décéder. Comment vivre sans la pension alimentaire, en attendant le versement du capital décès?

Les prestations sont versées dès le 1^{er} jour du sinistre, sans délai de carence, ni franchise.

Je verse une pension alimentaire. Que percevront mes enfants en cas d'incapacité de travail?

La pension alimentaire est garantie tous les mois, tant que dure le sinistre.

Quel est le montant de ma cotisation?

La cotisation est indexée sur le montant de la pension alimentaire. Votre pension alimentaire évolue ? Votre cotisation est recalculée.

Je suis en incapacité de travail, et ne peux plus verser de pension alimentaire. Mes biens ou mon compte bancaire peuvent-ils être saisis?

Quand vous souscrivez à l'APAS, votre cotisation sert de garantie en cas de procédure de recouvrement. Vos biens sont donc protégés.

L'APAS PREND LE RELAIS DE LA PENSION ALIMENTAIRE

✓ **En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie:** la pension alimentaire est versée par l'Assureur, jusqu'aux 25 ans de l'enfant, s'il est toujours à charge (étudiant ou apprenti).

✓ **En cas d'incapacité temporaire totale:** la pension alimentaire est versée au bénéficiaire:

- dès que l'arrêt de travail est supérieur à 90 jours
- pendant une durée allant jusqu'à 3 ans d'arrêt de travail
- sans délai de carence ni franchise

Une couverture complète et sans aucun délai d'attente

L'ADHESION AU CONTRAT APAS

se fait par la personne qui verse la pension alimentaire :

- **à son initiative**, pour l'avenir de son enfant
- **en accord** avec la personne qui a la garde de l'enfant
- **à la demande du juge** afin de garantir le paiement de la pension alimentaire



GeFi assurances est une société de courtage, spécialisée en protection sociale et en assurance de personne.

Créée il y a 15 ans, **GeFi assurances** représente les intérêts de plus de 200 000 personnes.



En partenariat avec **Gan Eurocourtage**, du groupe Groupama Gan Vie, GeFi Assurances a conçu pour vous une solution dédiée et unique sur le marché des assurances.

Contactez votre conseiller :



Document non contractuel. Il est nécessaire de se référer à la notice d'information pour connaître les détails des garanties, disponible sur le site www.assurance-pension-alimentaire.com, pour connaître les détails des garanties.

L'adhésion à l'association AEERP, souscriptrice du contrat groupe n°8090/200.132 APAS par l'intermédiaire de GeFi Assurances, est obligatoire pour adhérer au contrat.



Pour tout renseignement,
contactez-nous au :
01 48 24 90 90

ou se connecter sur :

www.assurance-pension-alimentaire.com